NATIONS UNIES **E**

Conseil Économique et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/82/Add.1
19 février 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 14 d) de l'ordre du jour provisoire

GROUPES ET INDIVIDUS PARTICULIERS : AUTRES GROUPES ET PERSONNES VULNÉRABLES

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Rapport du Secrétaire général

Additif

Recommandations adoptées par le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage à sa sixième session

1. À la sixième session, tenue au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à Genève du 22 au 26 janvier 2001, les cinq membres du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, Swami Agnivesh (Président), Theodor van Boven, Cheikh Saad-Bouh Kamara, Tatiana Matveeva et José de Souza Martins, ont examiné les informations fournies par son secrétariat concernant : les aides versées en 1999 et 2000; les demandes concernant de nouvelles aides financières au titre de voyages et de projets; la situation financière du Fonds, y compris les nouvelles contributions versées par des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG) et des particuliers; le suivi donné par le Conseil et le secrétariat du Fonds aux recommandations approuvées en 2000; et les formulaires à remplir pour demander une aide au titre de voyages et de projets pour 2002. Les membres du Conseil d'administration ont remercié le Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme pour son allocution lors de la séance d'ouverture et ont brièvement rencontré des étudiants de l'Instituto Tecnico Commerciale Oscar Romero (Albino, Italie) qui sont devenus des donateurs réguliers du Fonds. Ils ont aussi rencontré des représentants de

gouvernements, de donateurs, d'ONG et des particuliers, ainsi que des membres du secrétariat du Haut-Commissariat aux droits de l'homme assurant le secrétariat du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, de programmes relatifs à la traite et aux enfants dans les conflits armés et de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Les membres du Conseil ont tenu une réunion informelle avec des membres du Comité des droits de l'enfant en vue d'échanger des informations sur le mandat et la pratique des deux organes d'experts. Des auditions ont également été organisées avec des représentants des ONG internationales ci-après : Société antiesclavagiste internationale, Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant et Bureau international catholique de l'enfance (BICE). Les recommandations adoptées par le Conseil à sa sixième session ont été approuvées par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, au nom du Secrétaire général, le 30 janvier 2001.

Organisation des sessions du Conseil

2. Le Conseil a recommandé que, lors de la première séance de sa session annuelle en 2002, le secrétariat du Fonds fournisse les chiffres dont dispose le HCDH en ce qui concerne les contributions reçues et les contributions annoncées, ainsi que les sommes disponibles pour les aides, les informations reçues sur l'utilisation des aides précédemment versées et le nombre de demandes reçues concernant de nouvelles aides.

3. Le Conseil a exprimé sa satisfaction au sujet de la documentation préparée pour sa sixième session, en particulier les informations concernant l'utilisation des aides précédemment versées en 1999 et 2000, ainsi que les demandes concernant de nouvelles aides financières au titre de voyages et de projets. Le Conseil a recommandé que soit organisée à sa septième session une rencontre avec des représentants d'autres ONG internationales concernées.

4. Le Conseil a recommandé au Bureau de la Commission des droits de l'homme de poursuivre sa pratique consistant à donner à son Président ou à l'un de ses membres la possibilité de s'adresser brièvement à la Commission, au titre du point correspondant de l'ordre du jour, pour présenter le rapport du Secrétaire général sur le Fonds (E/CN.4/2001/82 et Add.1) et donner à la Commission des informations à jour sur la situation financière du Fonds et les activités du Conseil d'administration.

Examen des aides financières précédemment allouées

5. Le Conseil d'administration a examiné et adopté des recommandations sur les rapports descriptifs et financiers reçus en ce qui concerne l'utilisation d'aides financières au titre de voyages et de projets versées en 1999 et 2000. Le Conseil a examiné des rapports descriptifs et financiers relatifs à quatre aides financières au titre de projets allouées en 1999 (le dossier d'un projet avait été clos à la cinquième session, le Conseil ayant jugé satisfaisants les rapports descriptifs et financiers concernant l'utilisation de l'aide). Il a recommandé que soient clos trois dossiers de projets, les rapports présentés ayant été jugés satisfaisants, et que son secrétariat continue de suivre le projet restant et obtienne plus d'informations à ce sujet. Le Conseil a également examiné les rapports descriptifs et financiers concernant l'utilisation de 17 aides financières au titre de projets allouées en 2000. Il a décidé de clore trois dossiers de projets et recommandé que son secrétariat continue de suivre les autres projets.

Somme disponible pour de nouvelles aides financières

6. Selon les informations du HCDH, l'enveloppe disponible pour des aides financières était d'environ 285 000 dollars des États-Unis, y compris les nouvelles contributions reçues (voir annexe I).

Recommandations concernant les aides financières

7. À sa sixième session, le Conseil d'administration a examiné 33 demandes d'aide au titre de voyages d'un montant approximatif de 73 000 dollars, ainsi que 23 demandes d'aide au titre de projets se chiffrant à environ 330 000 dollars.

8. Comme le prévoit la résolution 46/122 de l'Assemblée générale et conformément à d'autres critères de choix approuvés (voir annexe II), les aides financières au titre de projets et de voyages recommandées par le Conseil et approuvées par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme doivent servir à aider des organisations non gouvernementales dans 15 pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Europe. Conformément au mandat du Fonds, les recommandations du Conseil d'administration visent essentiellement à aider des représentants d'organisations non gouvernementales de différentes régions qui s'occupent des formes contemporaines d'esclavage à participer aux délibérations du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, ainsi qu'à apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Le Conseil a tenu compte de la décision prise par le Groupe de travail à sa vingt-cinquième session (voir E/CN.4/Sub.2/2000/23, sect. VI. B, recommandation 4) d'examiner à titre prioritaire, lors de sa vingt-sixième session en 2001, la question de la traite des êtres humains, avec la participation active d'organisations non gouvernementales et de victimes de la traite, en prévision de l'année des Nations Unies contre la traite des êtres humains. Le Conseil a également tenu compte du fait que le Groupe avait décidé de maintenir à l'examen à sa vingt-sixième session la question de la servitude pour dettes, le rôle de la corruption dans la perpétuation de l'esclavage et des pratiques esclavagistes, les problèmes touchant les travailleurs migrants, la protection des enfants qui travaillent, le travail forcé, le trafic d'organes et de tissus humains, les mariages forcés, les moyens de lutter contre les violences sexuelles infligées aux enfants au sein de la famille, et la nécessité urgente d'offrir une aide appropriée aux victimes de telles pratiques.

9. Se fondant sur les recommandations du Conseil, la Haut-Commissaire a approuvé l'allocation d'une somme de 25 715 dollars pour les aides financières au titre de voyages (voir annexe III) et d'une somme de 148 700 dollars pour les aides au titre de projets (voir annexe IV), soit un montant total de 174 415 dollars. Toutes les aides au titre de voyages doivent être débloquées avant la prochaine session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, qui doit se tenir du 11 au 15 juin 2001, sous réserve que les conditions dont sont assorties les aides aient été remplies.

10. Une somme de 32 000 dollars a été allouée au suivi de projets (voir par. 21 ci-dessous).

11. De plus, conformément aux règles des Nations Unies régissant les fonds généraux d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire, comme le présent Fonds, il convient

d'affecter 15 % du montant estimatif des dépenses annuelles à une réserve pour l'exercice suivant, et de réserver 13 % pour les dépenses d'appui au programme.

12. En conséquence, le solde disponible pour la septième session du Conseil en 2002 s'élève à 20 000 dollars environ.

Nouvelle directive concernant les aides allouées au titre de projets

13. Le Conseil d'administration a recommandé que les aides au titre de projets soient, en principe, allouées à l'assistance directe aux victimes et aux ONG locales. Les aides peuvent être acheminées par l'intermédiaire d'ONG internationales, à condition que celles-ci ne conservent aucune partie de l'aide pour leurs propres activités.

14. Le Conseil a pris en considération la recommandation de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme l'encourageant à choisir des bénéficiaires d'aides financières au titre de voyages appartenant à toutes les régions géographiques, afin d'obtenir un panorama aussi large que possible des formes contemporaines d'esclavage dans le monde. Toutefois, malgré une large diffusion des informations sur les modalités de demande d'aide au Fonds, les demandes reçues provenaient en majorité de pays déjà retenus les années précédentes par le Conseil.

Collecte de fonds

15. Le 26 janvier, le Conseil d'administration a tenu sa réunion annuelle avec les donateurs, les gouvernements intéressés et des organisations intergouvernementales. Il s'est félicité du niveau élevé de participation et de la présence des étudiants italiens. Les Gouvernements des pays ci-après étaient représentés à la réunion : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Chypre, Égypte, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Japon, Maroc, Mauritanie, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Saint-Siège, Suède, Turquie et Ukraine.

16. Le Conseil a aussi été très sensible au fait que les élèves d'une école du Royaume-Uni et des particuliers, notamment un peintre italien célèbre, sont devenus donateurs du Fonds, de même que des ONG japonaises, renforçant ainsi le soutien populaire au Fonds.

17. Le Conseil d'administration a remercié la Haut-Commissaire aux droits de l'homme d'avoir envoyé une lettre à tous les gouvernements pour les engager à contribuer au Fonds, et a exprimé le vœu qu'un nouvel appel soit lancé en septembre 2001 afin de réunir des ressources suffisantes pour permettre au Fonds de s'acquitter de son mandat en 2002. Compte tenu des demandes d'aide reçues en 2001 et du fait que le Conseil a recommandé un montant de dépenses presque égal à l'enveloppe disponible à sa sixième session, le Fonds aurait besoin d'une somme de 400 000 dollars au total de nouvelles contributions volontaires avant la septième session du Conseil en 2002.

18. Il est rappelé que dans sa résolution 2000/12 du 17 août 2000, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a remercié les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les particuliers qui ont contribué au Fonds, en particulier les nouveaux donateurs, et a engagé tous les gouvernements, les ONG, les autres

entités privées et publiques et les particuliers à verser chaque année des contributions au Fonds pour lui permettre de s'acquitter dûment de son mandat.

Coopération avec le Groupe de travail

19. En application du paragraphe 9 de la résolution 2000/12 de la Sous-Commission, le secrétariat du Groupe de travail devrait inviter, au début du mois de février 2001, tous les membres du Conseil d'administration qui seront en mesure de le faire à participer à la vingt-sixième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage.

20. En sélectionnant les nouvelles demandes d'aide au titre de voyages lors de sa septième session en 2002, le Conseil d'administration tiendra compte de la décision prise par le Groupe de travail à sa vingt-cinquième session d'examiner à titre prioritaire à sa vingt-septième session, en 2002, la question de l'exploitation des enfants, en particulier dans le contexte de la prostitution et de la servitude des enfants employés comme domestiques (voir E/CN.4/Sub.2/2000/23, sect. VI. B, recommandation 14).

Autres recommandations

21. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme a approuvé la recommandation tendant à ce que les membres du Conseil d'administration se rendent sur les sites des projets afin de mieux évaluer les activités menées et prévues. Une enveloppe provisoire de 32 000 dollars a été allouée à cette fin.

22. Le Conseil a recommandé que soit élaborée une nouvelle fiche descriptive ou brochure relative aux activités du Fonds, aux fins d'information et de collecte de ressources, et qu'elle soit tirée en un nombre suffisant d'exemplaires pour être largement diffusée auprès des ONG et des donateurs, et qu'il soit en outre procédé à une révision de la fiche descriptive No 14 sur les formes contemporaines d'esclavage pour y ajouter un chapitre sur les activités du Fonds et du Conseil d'administration.

23. Le Conseil a recommandé que soit accordée toute l'attention voulue aux formes contemporaines d'esclavage au cours du processus préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et que des informations sur le Fonds soient préparées dans cette optique.

24. Le Conseil a recommandé que soient renforcés les mécanismes de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage à l'échelon national, régional et international et que des ressources soient dégagées à cette fin.

Annexe I

Contributions versées[a] avant la sixième session du Conseil d'administration, au 22 janvier 2001

État	Montant (en dollars É.-U.)	Versé à NY/GE	Date du versement	Contribution numéro
Afrique du Sud	9 550	GE	3 avril 2000	3
Bahreïn	3 000	GE	24 octobre 2000	1
Brésil	10 000	GE	22 décembre 2000	1
Chypre	4 000	GE	8 décembre 2000	2
Japon	50 000	NY	9 juin 2000	3
Pays-Bas	38 464	GE	13 décembre 2000	3
Pologne	5 000	GE	24 octobre 2000	2
Sous-total	**120 014**			

ONG et particuliers	Montant (en dollars É.-U.)	Versé à NY/GE	Date du versement	Contribution numéro
Élèves de l'école Archway, Royaume-Uni	1 020	GE	23 juin 2000	1
Étudiants de l'Instituto Tecnico Commerciale Oscar Romero	459	GE	21 décembre 2000	4
Comité de règlement des différends - Kansai Electric Power/Comité japonais des travailleurs pour les droits de l'homme	1 840 1 840	GE GE	9 août 2000 26 septembre 2000	3
Mme Lullin Kelemen	150	GE	26 octobre 2000	1
M. Daniel Prémont	120	GE	13 avril 2000	1
M. Aldo et Mme Giovanna Salvadori	7 184	GE	30 août 2000	1
Mme Hisae Saito/Ligue pour l'indemnisation par l'État des victimes de la loi sur le maintien de l'ordre public	305	GE	14 août 2000	1
M. Yorio Shiokawa	299	GE	12 septembre 2000	3
Mme Valeria Spinelli Catani	172	GE	4 août 2000	1
Mme Halima Warzazi	500	GE	10 juillet 2000	2
Sous-total	**13 889**			
Total	**133 903**			

[a] Sur la base des informations dont dispose le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Annexe II

CRITÈRES, PRATIQUES ET DIRECTIVES

I. BÉNÉFICIAIRES DU FONDS

Conformément aux critères établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122, seuls pourront bénéficier du Fonds :

1. Des représentants d'organisations non gouvernementales de différentes régions s'occupant des formes contemporaines d'esclavage qui souhaitent participer aux délibérations du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage :

   a) Qui sont considérés comme tels par le Conseil d'administration du Fonds;

   b) Qui, de l'avis du Conseil, ne seraient pas en mesure d'assister aux sessions du Groupe de travail sans l'assistance fournie par le Fonds;

   c) Qui pourraient aider le Groupe de travail à comprendre de manière plus approfondie les problèmes liés aux formes contemporaines d'esclavage.

2. Des personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage et qui sont considérées comme telles par le Conseil d'administration.

II. AIDES FINANCIÈRES AU TITRE DE VOYAGES

Le Conseil d'administration a élaboré les pratiques et directives ci-après :

1. Les formulaires de demande d'aide au titre de voyages doivent être accompagnés d'une lettre de proposition de candidature et de recommandation signée par l'organe exécutif ou le responsable de l'organisation à laquelle appartient le demandeur;

2. Le Conseil d'administration prend en considération le thème principal ainsi que d'autres domaines de priorité définis par le Groupe de travail pour sa session annuelle;

3. Les ONG peuvent présenter une demande pour deux représentants au maximum;

4. Le choix des représentants doit tenir compte de la nécessité d'assurer un équilibre entre les sexes;

5. Le demandeur doit comprendre et parler l'anglais, le français ou l'espagnol;

6. Le demandeur doit adresser par la poste aérienne l'original de la demande dûment signée et datée;

7. Il convient d'encourager les demandes en provenance de "toutes les régions géographiques afin d'obtenir un panorama aussi large que possible des formes contemporaines d'esclavage dans le monde", comme le prévoit la résolution 2000/12 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme;

8. L'organisation doit fournir des informations concernant son statut juridique, l'année de sa constitution, les formes contemporaines d'esclavage dont elle s'occupe, son expérience et/ou son expertise spécifique en ce qui concerne les questions pertinentes que doit examiner le Groupe de travail, son budget annuel, ses autres sources de financement;

9. L'organisation doit fournir des informations sur les responsabilités du demandeur au sein de l'organisation et sur le thème de son exposé devant le Groupe de travail;

10. Le Conseil n'examine pas les demandes pour lesquelles son secrétariat n'a pas reçu d'informations satisfaisantes après un second rappel.

III. AIDES FINANCIÈRES AU TITRE DE PROJETS

A. Conformément aux critères établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122, les aides du Fonds sont accordées en vue d'apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

B. De plus, le Conseil d'administration a élaboré les pratiques et directives ci-après :

1. Il peut être demandé au Fonds une somme maximum de 15 000 dollars pour une aide au titre d'un projet;

2. En principe, les aides au titre de projets doivent être allouées en vue d'aider directement les victimes et les ONG locales. Les aides peuvent être acheminées par l'intermédiaire d'ONG internationales, à condition que celles-ci ne conservent aucune partie de l'aide pour leurs propres activités;

3. Il y a lieu de tenir compte de l'équilibre entre les sexes;

4. Il convient d'encourager les demandes en provenance de "toutes les régions géographiques afin d'obtenir un panorama aussi large que possible des formes contemporaines d'esclavage dans le monde", conformément à la résolution 2000/12 de la Sous-Commission;

5. Les ONG doivent adresser par la poste aérienne l'original de la demande dûment signée et datée;

6. L'organisation doit fournir des informations sur ses activités et sur les formes contemporaines d'esclavage dont elle s'occupe;

7. S'il n'a pas été rendu compte de manière satisfaisante, par un rapport descriptif et financier, de l'utilisation d'une aide précédemment accordée, toute nouvelle aide reste en attente et ne peut être versée;

8. Le Conseil n'examine pas les demandes pour lesquelles le secrétariat n'a pas reçu d'informations satisfaisantes après un second rappel;

9. Les chefs de projet doivent accepter qu'un membre du Conseil d'administration ou un fonctionnaire puisse se rendre sur le site de leur projet afin de mieux évaluer les activités menées et prévues.

IV. DIRECTIVES RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET À L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

1. Le Conseil d'administration ne tient compte que des contributions volontaires versées et dûment comptabilisées par le Trésorier de l'ONU avant le premier jour de sa session pour recommander au Secrétaire général l'octroi d'aides financières au titre de voyages ou de projets. Les annonces de contribution ne sont pas prises en considération pour l'attribution d'aides.

2. Les contributions volontaires au Fonds ne peuvent être affectées à des aides financières au titre de voyages ou de projets spécifiques.

3. Il est rendu compte de l'utilisation des contributions volontaires pour des aides financières au titre de voyages ou de projets dans le cadre des rapports relatifs au Fonds que présente le Secrétaire général à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme, ainsi qu'à l'occasion de la réunion annuelle du Conseil d'administration avec les donateurs et gouvernements intéressés et de la réunion qu'organise pour les donateurs le secrétariat du Fonds à la fin de chaque année, au cours de laquelle tous les rapports et documents pertinents relatifs aux activités du Fonds sont distribués et examinés (voir E/CN.4/2001/82, par. 20).

Annexe III

AIDES FINANCIÈRES AU TITRE DES VOYAGES[a] RECOMMANDÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AFIN DE PERMETTRE AUX INTÉRESSÉS DE PARTICIPER AUX TRAVAUX DE LA VINGT-SIXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE
(11-15 juin 2001)

Demande No	Organisme	Nom du représentant	Thème examiné par le Groupe de travail
AFRIQUE			
2	Association pour la solidarité entre les femmes arabes (ASFA), Égypte	Mme Mona Helmy	Traite; exploitation sexuelle; violence à l'égard des femmes au sein de la famille
26	BICE-Afrique/ Zukunft für Kinder in Not e.V. (Allemagne), Togo	Mme Akoko Victoire Lawson	Activités de soutien aux porteurs des rues de Lomé
3	Centre de conseils pour les droits constitutionnels et la justice, Nigéria	M. Churchill Ibeneche	Programmes relatifs aux formes contemporaines d'esclavage; étude sur l'esclavage des enfants et ses conséquences sanitaires
31		Mme Omie Benson	Témoignage d'une personne ayant été durant son enfance victime de l'esclavage et du travail forcé
AMÉRIQUE			
25	Casa Alianza/Covenant House Latin America, Costa Rica	M. Bruce Harris	Situation en Amérique centrale des victimes du tourisme sexuel; mesures prises à la suite de la visite au Guatemala du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants; trafic illicite de nourrissons

Demande No	Organisme	Nom du représentant	Thème examiné par le Groupe de travail
ASIE			
5	Jan Kala Sahitya Manch Sanstha, Inde	Mme Manimala Sinha	Accueil et réadaptation de fillettes victimes d'exploitation sexuelle
14	College of Social Work, Inde	Mme Gracy Bibiana Fernandes	Accueil et réadaptation de jeunes filles mineures victimes d'exploitation sexuelle
17	Groupe pour la solidarité internationale, Népal	M. Pramod Kaphley	Solutions au travail servile au Népal
20	Backward Society Education, Népal	M. Ek Raj Chaudhary	Témoignage d'un ancien travailleur asservi et mesures prises pour supprimer le travail servile
29	Mouvement du tiers monde contre l'exploitation des femmes, Philippines	Mme Genoveva Dumay	Aide aux survivantes du commerce sexuel
32		Mme Lonebeth Gonzales	Témoignage d'une victime de la traite aux fins de prostitution à bord d'embarcations (maisons de prostitution flottantes)
33		Mme Roda Bayles	Témoignage d'une victime d'exploitation sexuelle dans un quartier de taudis
EUROPE			
22	Associazione Iroko, Italie	Mme Esohe Aghatise	Aspects culturels, sociaux et psychologiques de la traite de jeunes nigérianes aux fins de prostitution en Italie

[a] Les frais de transport, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée ont été estimés à 25 715 dollars É.-U.

Annexe IV

AIDES FINANCIÈRES AU TITRE DE PROJETS RECOMMANDÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Demande No	Organisme	Titre du projet ou question considérée	Montant de l'aide recommandée (en dollars É.-U.)
AFRIQUE			
7	ONG Tomorrow Children, Bénin	Centre d'accueil en vue de la formation et de la réadaptation d'enfants victimes de la traite	10 000
23	Afrique 3M, Bénin	Les enfants placés	6 000
15	Association pour la solidarité entre les femmes arabes, Égypte	Film sur l'oppression sexuelle des femmes victimes d'exploitation (traite)	10 000
16	Centre de conseils pour les droits constitutionnels et la justice, Nigéria	Assistance humanitaire, juridique et financière aux victimes de formes contemporaines d'esclavage	10 000
11	Fondation Musinguzi, Ouganda	District de Kyarusozi : travail des enfants et exploitation sexuelle des femmes	6 000
14	Women and Youth Services (WAYS), Ouganda	Programme d'action pour empêcher le recrutement de fillettes comme domestiques	7 000
AMÉRIQUE			
22	La Vicaría de Pastoral Social, Chili	Assistance aux enfants qui sont exploités au travail ou sont soumis au trafic et à la consommation de drogues	5 000
19	Terre des Hommes Suisse/Foyer "Maurice Sixto", Haïti	Enfants employés comme domestiques en Haïti ("restaveks")	10 000
ASIE			
10	Hotline Bangladesh/Commission catholique pour la justice et la paix, Bangladesh	Droits et éducation des enfants - fourniture d'une aide et d'une assistance juridiques pour améliorer les services éducatifs à l'intention des enfants sexuellement exploités	6 000
1	Cambodian Social Science Study Group (CSSSG), Cambodge	Exploitation du travail des enfants dans l'industrie de la pêche de la province de Battambang	6 000

Demande No	Organisme	Titre du projet ou question considérée	Montant de l'aide recommandée (en dollars É.-U.)
3	Mine Labour Protection Campaign (MLPC)/The School of Desert Sciences (SDS), Inde	Alléger la servitude pour dettes parmi les ouvriers des grésières de Jodhpur, État du Rajasthan	6 700
4	Bandhwa Mukti Samiti, Inde	Recensement, identification et libération de travailleurs asservis	10 000
5	Mahila Jagriti Mandal, Inde	Un pas contre l'esclavage (travail servile et travail des enfants et femmes victimes d'exploitation)	10 000
13	Institute of Development Education, Action and Studies (IDEAS), Inde	LEAD: Liberative Education for Adivasis and Dalits - pour l'accueil en internat de 150 étudiants d'origine dalit et tribale à Kodai Hills	10 000
17	Akhil Bhartiya Samaj Sewa Sansthan (ABSSS), Inde	Programme de soutien aux enfants de personnes marginalisées (travail servile)	12 000
9	Participation des femmes au développement, Pakistan	Refuge pour jeunes filles sans abri (jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle)	10 000
20	Mouvement du tiers monde contre l'exploitation des femmes, Philippines	Soutien aux survivantes du commerce sexuel	10 000
EUROPE			
2	Associazione Iroko, Italie	Recherche et étude de cas sur la traite internationale de jeunes nigérianes aux fins de prostitution en Italie. Projet pilote spécifique contre la traite internationale de jeunes filles et de femmes à des fins de prostitution et autres	4 000
18 aides financières au titre de projets			**148 700**